

## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

(Barème des prix maximums pratiqués - Les prix sont calculés sur une base d'un taux de TVA à 20%)

### A LA CHARGE DU VENDEUR :

Montant des transactions (hors terrain à bâtir)		Honoraires
DE	A	
1€	29 999€	15%
30 000€	49 999€	6 000€
50 000€	69 999€	8 000€
70 000€	99 999€	9 000€
100 000€	209 000€	10 000€
210 000€	249 999€	12 000€
250 000€	299 999€	15 000€
300 000€	379 999€	18 000€
380 000€	499 999€	20 000€
500 000€	Et +	4%

Honoraires de 4% pour tous les programmes immobiliers.

Honoraires forfaitaires de 7 000€ pour tous les terrains à bâtir.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires du 01/04/2022

**- TARIFS 2024 -**

**HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES  
DES BAUX COMMERCIAUX**

REDACTION BAIL COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU PRECAIRE

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

De 0 € à 5 000.00 €	1 000.00 € H.T
> 5000.00 € jusqu'à 30 000.00 €	1 500.00 € H.T
> 30 000.00 €	7 % H.T

ACTE DE RENOUVELLEMENT

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

De 0 € à 20 000.00 €	1 200.00 € H.T
> 20 000.00 € jusqu'à 30 000.00 €	1 500.00 € H.T
> 30 000.00 €	2 000.00 € H.T

Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par ORPI PRO

## LOCAUX A USAGES PROFESSIONNELS

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL</li> <li>* TERRAINS INDUSTRIELS</li> <li>* LOCAUX COMMERCIAUX &amp; PROFESSIONNELS</li> <li>* LOCAUX INDUSTRIELS, DE STOCKAGE &amp; D'ACTIVITE</li> </ul> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* FONDS DE COMMERCE</li> <li>* PAS DE PORTE</li> <li>* CESSION DE DROIT AU BAIL</li> </ul> |
|--|--|---|

POUR LES TRANSACTIONS SUR CES BIENS, NOS HONORAIRES SONT :

### A) A LA VENTE\*

De 0 € à 100 000.00 €	8 000.00 € H.T
> 100 000.00 € jusqu'à 150 000.00 €	10 000.00 € H.T
> 150 000.00 € jusqu'à 500 000.00 €	6 % H.T
> 500 000.00 €	5 % H.T

\* Honoraires à la charge de l'acquéreur.

### B) A LA LOCATION\*\*

Honoraires de 30 % H.T. du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 2.500 € HT :

## CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAIL

De 0 € à 50 000.00 €	6 000.00 € H.T
> 50 000.00 € jusqu'à 150 000.00 €	8 000.00 € H.T
> 150 000.00 € jusqu'à 500 000.00 €	6 % H.T
> 500 000.00 €	5 % H.T

Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par l'agence.

**BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION**

POUR LE BAILLEUR (TTC):

Surface du logement en m <sup>2</sup>	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
81 à 100 m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
+ de 101 m <sup>2</sup>	6€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
<b>HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION (A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR) : 150.00 € TTC</b>		
<b>DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS</b>		

POUR LE LOCATAIRE (TTC):

Surface du logement en m <sup>2</sup>	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
81 à 100 m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
+ de 101 m <sup>2</sup>	6€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

SERVICES SUPPLEMENTAIRES

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup> TTC
- Honoraires garage/parking : 80.00€ TTC à la charge exclusive du preneur  
*Taux TVA en vigueur 20%*

Honoraires du 11/03/2019

## GESTION LOCATIVE

<u>Formule 6.5 % TTC</u>	<u>Formule 7.5 % TTC</u>	<u>Formule 8.5 % TTC</u>
Quittancement /Encaissement Gestion des Relances Régularisation des Charges Gestion des travaux d'entretien Suivi des Assurances, Entretien Chaudière/Ramonage Compte Rendu de Gérance Mensuel	+ Paiement des charges de copropriété + Paiement des factures fournisseurs + Aide à la déclaration des revenus fonciers	+ Suivi des travaux de rénovation suite au départ du locataire + Suivi des sinistres (rdv d'expertise, gestion diverse pour le compte du mandant) + Suivi des procédures contentieuses
<b>DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS</b>		

### SERVICES SUPPLEMENTAIRES HORS FORMULE :

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3.00€/m<sup>2</sup> TTC
- Avenant au contrat de location : 84.00€ TTC à la charge du demandeur
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 108.00€ TTC/lot
- Vacation honoraires pour le suivi des sinistres, procédures contentieuses, gros travaux : 84.00 €TTC/heure
- Vacation forfaitaire pour représentation aux A.G de copropriété : 150.00 € TTC

Taux TVA en vigueur 20%

## SYNDIC DE COPROPRIETE

- Edition pré-état daté : 120.00€ TTC

